

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 25 JUIN 2019

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON - Gilles MAUDUIT Maire-adjoints - Éric MARAIS - Chantal MARIE - Franck DUMAY - Vincent MEYER - Sylvie HELIE – Cassandre BRIAND - conseillers

Absentes excusées : Maryvonne GRAINDORGE – Lydia RIGOT (pouvoir à Maryvonne GUIBOUT) – Chantal MARIE (pouvoir à Eric MARAIS) - Sylvie RAIRIE.

FREDON Basse-Normandie – Convention pour la lutte contre le frelon asiatique

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a signé la convention d'animation pour la lutte contre le frelon asiatique avec le FREDON Basse-Normandie (organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal).

Notre Commune est donc couverte par le plan de lutte contre le frelon asiatique et peut bénéficier de la participation du Conseil départemental pour la destruction des nids secondaires à hauteur de 30 % du coût d'intervention (plafonné à 110 € par nid).

Pour ce faire il convient de signer une convention entre la Commune et le Fredon et de nommer un référent local.

Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans et nomme Monsieur Gilles MAUDUIT référent local.

Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement

Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) conclu entre la Commune de Pont d'Ouille et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2018 est arrivé à échéance. Il est proposé de le renouveler avec effet au 1^{er} Janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité ce renouvellement et charge le Maire d'en informer le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.